

Besançon, le jeudi 13 février 2020,

--- INFOS COC ---

QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNAT DE FRANCE 2020-2021

1/8^{ème} et 1/4 de finales

1 CATEGORIES ET AGES

1.1 MASCULINS

La catégorie concernée par les qualifications est **U17 (-17 ans)**

Les années de naissance sont :

ANNEE NAISSANCE	2002	2003	2004	2005	2006	2007
AGE SPORTIF	17	16	15	14	13	12
		- 17 ans pour qualification Ch. France U18M 2020-2021				

1.2 FEMININS

La catégorie concernée par les qualifications est **U16 (-16 ans)**

Les années de naissance sont :

ANNEE NAISSANCE	2002	2003	2004	2005	2006	2007
AGE SPORTIF	17	16	15	14	13	12
			- 16 ans pour qualification Ch. France U17F -			

2 ARBITRAGE

Les arbitres seront désignés par la CTA.

Les frais de déplacement et les indemnités de match devront être portés sur les feuilles de match (fdme).

Frais kilométriques : 0€28 par km et par arbitre

Indemnités de match : 25€ par arbitre (U16F et U17M)

Les arbitres seront remboursés par la Ligue. Une péréquation, par tour, sera mise en place et les montants correspondants seront portés sur les comptes club.

3 REGLES

Les règles sont applicables pour les matchs U17M et U16F :

- Durée des matchs : 2 x 30 mn
- Temps de repos : 10 mn
- Taille des ballons :
 - U17M : taille 3
 - U16F : taille 2
- Temps-mort : voir [l'Interprétation n°3 du code de l'arbitrage](#)
- Nombre de joueurs / joueuses sur la fdme : 12
- Types de Licence autorisés : [règle FFHandball 96.5](#)
(Licences B = 3 maximum)
- Equipes en convention :
 - Les Joueurs ou Joueuses doivent être déclarés dans Gesthand dans la convention concernée (sinon = perte du match par pénalités),
 - Tous les officiels (banc et table) doivent être déclarés dans Gesthand dans la convention concernée,
- Officiels : -- obligatoire --
 - Responsable de salle : club recevant
 - Chronométrateur : club recevant
 - Secrétaire : club visiteur
- Egalité à la fin du temps réglementaire :
 - - pas de prolongation -
 - Il sera procédé à des jets de 7m pour départager les 2 équipes.
 - Voir [Commentaires de l'article 2:2 du code de l'arbitrage](#) pour la mise en place des jets de 7m.